



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 09 JUIN 2023**

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 JUIN 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière le Vendredi 09 Juin 2023 Salle POLYVALENTE HAUT, sous la Présidence de Madame Sylvia DUHAMEL, Maire, afin d'y tenir une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée le 02 Juin 2023.

La majorité des membres en exercice a procédé, conformément à l'Article L 2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil.

En outre, il a été décidé d'y adjoindre, en qualité d'auxiliaire pris en dehors de l'Assemblée, Monsieur GUILMAIN Benoit, qui assistera à la séance sans qu'il puisse, toutefois, prendre part aux délibérations.

Madame le Maire : Afin de me permettre d'ouvrir la séance, nous allons tout d'abord procéder à la désignation de notre secrétaire de séance, Monsieur GUIDEZ-EL HILAL Slimane qui aura la charge de faire l'appel nominal et de vérifier le quorum.

**PRESIDENCE de** : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

**Etaient présents** : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. JEZEK Christophe, M. BECOURT Julien, Mme DYTRYCH Anne, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

**Conseillers ayant donné procuration** :

M. BROGNIET Patrick procuration Mme CARRE Danyla  
Mme GILSON Emmanuelle procuration Mme DUPUIS Michèle  
Mme. BELABDLI Angélique procuration M. DECROIX Patrick  
Mme PAGLIA Sylvia procuration M. WALCZAK Sylvain  
Mme VANDEPUTTE Valérie procuration Mme LUDOVISI Brigitte  
Mme CANIAU Nathalie procuration Mme DUHAMEL Sylvia

**Absents excusés** : M. MUSY Frédéric

**Mme le Maire** : Ayant constaté que le quorum est atteint, j'ouvre officiellement la séance du Conseil municipal et donne lecture de l'ordre du jour :

## ELECTIONS SENATORIALES

**Mme le Maire** : Le premier point et point principal à l'ordre du jour c'est la convocation de Monsieur le Sous-Préfet suite à l'arrêté en date du 26 MAI 2023.

Désignation des Délégués – Circulaire NOR IOMA2308397J du 30 Mars 2023, qui vous a été transmise par la Direction Générale en date du 13 avril 2023.

Les Conseils Municipaux sont convoqués le Vendredi 09 Juin 2023 en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants. (Conformément au Décret n° 2023-257 du 06 Avril 2023). L'attention des maires est appelée sur le caractère impératif de cette date.

Avant de lire la délibération, je vous informe que nous avons à ce jour deux liste. La première est présentée sous le nom « CONTINUONS ENSEMBLE, avec Sylvia DUHAMEL ». La 2eme liste est présentée sous le nom « BRUAY RASSEMBLONS NOUS ».

Vous avez deux listes présentes sur table. Est-ce qu'un autre membre du Conseil Municipal souhaite déposer une liste ?

Nous restons sur ces deux listes et je vous propose donc de passer à l'élection ...

## **1°) Désignation des délégués et des suppléants aux Elections Sénatoriales**

Vu l'arrêté préfectoral du 26 Mai 2023 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués, délégués supplémentaires et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023,

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur n° NOR IOMA2308397J du 30 Mars 2023 portant désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Considérant que pour les communes de 9000 à 30 799 habitants, tous les conseillers municipaux en fonction à la date du 24 septembre 2023 sont délégués de droit,

Considérant qu'il convient d'élire 9 suppléants, qui doivent être élus par les conseillers municipaux sur une liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant la constitution du bureau électoral composé du maire, les deux membres les plus âgés à l'ouverture du scrutin (M. LECLERCQ et M. GOSTIAUX) et les deux membres les plus jeunes (M. DELCOURT et M. BECOURT). M. Guidez El Hilal reste secrétaire de séance et assiste au vote.

Considérant qu'il appartient au bureau électoral de déterminer le quotient électoral, applicable aux suppléants. **Ce dernier sera déterminé après le vote, en fonction du nombre de votants moins les bulletins blancs et nuls.**

Considérant la présentation de 2 listes, il convient de procéder aux votes.

Vous avez donc devant vous les 2 listes et une feuille blanche pour exprimer un vote nul. Je vous invite à faire votre choix de manière discrète et de plier la feuille de manière à ne pas laisser apparaître votre vote lors du dépôt dans l'urne.

Les personnes ayant des procurations sont priées de voter 2 fois. Merci

**J'invite Monsieur DARAS à passer auprès de tous les Conseillers Municipaux, à l'appel de leur nom dans le sens du tableau.**

**Procédons maintenant au dépouillement. J'invite les élus désignés à venir réaliser les opérations.**

Résultat Attribution des mandats au quotient :

Liste « Continuons ensemble, avec Sylvia DUHAMEL » : 9 Mandats

Liste « Bruay Rassemblons nous » : 0 Mandats

**Mme le Maire** : Je vous remercie et vous donne donc rendez-vous le 24 septembre à Lille. Vous serez convoqués directement par le préfet avec toutes les modalités du vote.

Nous avons uniquement un point supplémentaire qui concerne la possibilité de recrutement de PECs, que nous devons passer rapidement pour pouvoir en bénéficier.

Je vous rappelle que selon les précédentes décisions de l'Etat, cette possibilité ne nous était plus offerte. C'est donc une bonne nouvelle pour les Bruaysiens en demande, comme pour la commune.

## RESSOURCES HUMAINES

### **2°) Autorisation de recrutements dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC) Contrat Unique d'Insertion (CUI) Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)**

Considérant l'intérêt de parvenir à l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail en particulier les chômeurs de longue durée, les seniors, les travailleurs handicapés ou les bénéficiaires de certains minima sociaux (RSA, ASS, AAH),

PROPOSE d'autoriser Madame le Maire à créer au maximum et en fonction des besoins des services 10 postes dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences (PEC) » - « Contrat Unique d'Insertion (CUI) - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) ».

PRECISE que la rémunération de ces agents sera fixée sur la base du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail et que la commune bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre des conventions avec les organismes prescripteurs, ainsi que de l'exonération d'une partie des cotisations patronales.

AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions avec les organismes prescripteurs et les contrats de travail ainsi que les avenants éventuels avec les salariés.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**Mme le Maire** : Avez-vous des questions sur cette délibération ?

### **UNANIMITE**

La séance est levée, bonne soirée et bon week-end à tous

## QUESTIONS DIVERSES

(Conformément à l'article 22 du Règlement Intérieur)

Le Secrétaire de Séance,

S. GUIDEZ EL HILAL